



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 9 février 2026
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 33 dont : 5 pouvoirs	

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_043 : Numérique - Modification du service commun Limagne numérique

Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

*Vu la délibération n°2024-05 du 5 février 2024 portant création du service commun Limagne numérique,
Vu l'avis du CST en date du 3 février 2026,
Considérant que les conditions d'exercice du service commun sont modifiées par l'arrivée d'un agent supplémentaire et l'ajout d'une prestation,*

Suite au renforcement de l'effectif du service, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le nouveau modèle de convention proposé.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter, parmi les prestations du service commun, les lignes mobiles et le coffre-fort numérique.

Ces prestations seront proposées aux tarifs suivants :

Prestation	Tarif annuel
Fourniture d'une connexion internet Wifi-Max	250 euros / an
Fourniture d'une connexion internet 4G ou 5G	200 euros / an
Fourniture d'une ligne téléphonique fixe sur le SIP Plaine Limagne	Gratuit
Fourniture d'une ligne téléphonique mobile	145 euros / an
Hébergement mail	Gratuit
Hébergement de site internet	50 euros / an
Hébergement logiciel/ERP	200 euros / an
Mise à disposition de 500Go de stockage pour la data avec sauvegarde et plan de reprise d'activité	500 euros / an
Coffre-fort à mots de passe	Gratuit
Assistance et maintenance du parc	150 euros /an forfaitaire pour le 1 ^{er} poste 50 euros / an par poste supplémentaire 10 euros / an pour les autres équipements

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver le nouveau modèle de convention tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'approuver la création de nouveaux services et la nouvelle grille tarifaire ;
- d'autoriser le président à signer ladite convention avec les communes adhérant au service commun et à signer les avenants avec les communes déjà adhérentes.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 27 février 2026

Le secrétaire de séance,

Loïc CHATARD

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement